

THALASSO TUNISIE

Liste de prix

Du 27 mars 2010 au 31 octobre 2010

Edition du 15.01.2010

Les Côtes de Carthage

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

THE RESIDENCE *****

	27.03 – 03.07 05.09 – 31.10		04.07 – 04.09	
	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
Double vue jardin, petit déjeuner	3379	255	3640	290
Suppl. individuelle	350	50	406	58
Double vue mer, petit déjeuner	3690	299	3995	345
Suppl. individuelle	413	59	483	69
Suppl. demi pension	343	49	343	49
Accompagnant non curiste, vue jardin	2390	255	2650	290
Accompagnant non curiste, vue mer	2695	299	3020	345

Visite médicale incluse.

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j

Sérénité (21 soins) : sans supplément
 Spécial Dos (27 soins) : 215.-
 Masculin Tonique (24 soins) : 229.-
 Plénitude (21 soins) : 229.-
 Blanchement (23 soins) : 610.-

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

OFFRES SPÉCIALES

50% de réduction sur le supplément single pour l'achat d'une cure (à déduire)
 Du 1^{er} juin au 31 octobre 2010 : séjournes 7 nuits au prix de 6 nuits (à déduire)

Vol de Ligne Tunisair (I.class) sur Tunis (lundi à mercredi) / Suppl. départ week-end (jeudi à dimanche) : Chf. 60.-

Supplément Tunisair basse saison : H.class Chf. 100.- / U.class Chf. 140.- (week-end)

Supplément Tunisair basse saison : H.class Chf. 50.- / U.class Chf. 90.- (mid-week)

Suppl. Tunisair haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10) : I.class Chf. 140.- / H.class Chf. 180.- / U.class Chf. 220.- (week-end)

Suppl. Tunisair haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10) : I.class Chf. 90.- / H.class Chf. 130.- / U.class Chf. 170.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf. 120.-, sous réserve de modification)

Hammamet

HASDRUBAL THALASSA & SPA

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

	27.03 – 31.07 01.09 – 31.10		01.08 – 31.08	
	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
Junior Suite double, demi pension	2950	261	3035	273
Suppl. pension complète	322	46	322	46
Suppl. individuelle	406	58	406	58
Accompagnant non curiste	2145	261	2060	273

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Sensation Bien Etre & Santé 6 jours 4 soins/j.

Sensation Bien Etre Musculaire, Sensation Bien Etre Jeune Maman : 245.- (4 soins/j.)
 Sensation Bien Etre Jambes Légères, Sensation Bien Etre du Dos : 245.- (4 soins/j.)
 Sensation Minceur Marine, Sensation Beauté Silhouette : 355.- (4 soins/j. + gommage en début de cure)
 Sensation Mandara : 270.- (4 soins/j.)
 Sensation Mille & Une Nuits : 355.- (5 soins/j.)

Suppléments transferts privés en Limousine (par personne) :

1 personne : 120.- aller / retour
 2 personnes : 50.- aller / retour
 3 personnes : 30.- aller / retour

Vol Nouvelair sur Monastir le samedi du 5 juin au 31 octobre 2010

Suppléments vol Nouvelair (triangulaire) 05 – 19.06 + 04.09 – 02.10 : Chf. 35.-

Du 27 mars au 29 mai suppléments vol Tunisair :

Tunisair basse saison : I.class Chf. 60.- / H.class Chf. 100.- / U.class Chf. 140.- (week-end)

Tunisair basse saison : I.class sans suppl. / H.class Chf. 50.- / U.class Chf. 90.- (mid-week)

Suppl. Tunisair haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10) : I.class Chf. 140.- / H.class Chf. 180.- / U.class Chf. 220.- (week-end)

Suppl. Tunisair haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10) : I.class Chf. 90.- / H.class Chf. 130.- / U.class Chf. 170.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf. 150.-, sous réserve de modification)

MÉDITERRANÉE HÔTEL CLUB *+**

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 30.06 28.08 – 31.10		01.07 – 24.07		25.07 – 27.08	
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
1760	60	1899	79	2019	96
105	15	161	23	161	23
1049	60	1185	79	1305	96

Double, all inclusive *light*
Suppl. individuelle (douche)
Accompagnant non curiste

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme ou Anti Stress 6 jours 4 soins/j.

Evasion Biorivage : 255.- (4 soins/j.)
Jambes Lourdes : 55.- (4 soins/j.)
Minceur : 125.- (4 soins/j.)
Spécial e Dos : 75.- (4 soins/j.)
Beauté Orientale : 75.- (4 soins/j.)
Anti-stress : 35.- (4 soins/j.)

AZIZA BEACH****

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 30.06		01.07 – 20.07 28.08 – 09.09		21.07 – 27.08		10.09 – 31.10	
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
1799	65	1915	81	2045	100	1725	71
259	37	287	41	287	41	294	42
35	5	49	7	77	11	49	7
140	20	182	26	224	32	140	20
1085	65	1195	81	1330	100	1130	71

Double, demi pension
Suppl. all inclusive
Suppl. Vue mer
Suppl. individuelle
Accompagnant non curiste

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme ou Anti Stress 6 jours 4 soins/j.

Evasion Biorivage : 255.- (4 soins/j.)
Jambes Lourdes : 55.- (4 soins/j.)
Minceur : 125.- (4 soins/j.)
Spécial e Dos : 75.- (4 soins/j.)
Beauté Orientale : 75.- (4 soins/j.)
Anti-stress : 35.- (4 soins/j.)

IBEROSTAR BÉLISAIRE ****

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 30.06 16.09 – 31.10		01.07 – 15.07 01.09 – 15.09		16.07 – 31.08	
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
1695	56	1779	68	1969	94
252	36	252	36	252	36
126	18	245	35	245	35
1025	56	1109	68	1285	94

Double, demi pension
Suppl. all inclusive
Suppl. individuelle
Accompagnant non curiste

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.

Silhouette Féminine, Post Natale : 610.- (4 soins/j.)
Jambes Toniques : 95.- (4 soins/j.)
Orientale : 219.- (4 soins/j.)
Ayurvédique : 295.- (4 soins/j.)
Spécial e Dos, Beauté Marine : 205.- (4 soins/j.)

Vol Nouvelair sur Monastir le samedi du 5 juin au 31 octobre 2010
Suppléments vol Nouvelair (triangulaire) 05 – 19.06 + 04.09 – 02.10 : Chf. 35.-

Du 27 mars au 29 mai suppléments vol Tunisair :

Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 60.- / H.class Chf. 100.- / U.class Chf. 140.- (week-end)

Tunisair **basse saison** : I.class sans suppl. / H.class Chf. 50.- / U.class Chf. 90.- (mid-week)

Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf. 140.- / H.class Chf. 180.- / U.class Chf. 220.- (week-end)

Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf. 90.- / H.class Chf. 130.- / U.class Chf. 170.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf. 150.-, sous réserve de modification)

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

BEL AZUR ***

27.03 – 12.07 01.09 – 31.10		13.07 – 31.08		
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	
Double, demi pension	1695	52	1895	82
Suppl. vue mer	49	7	49	7
Suppl. individuelle	147	21	224	32
Accompagnant non curiste	995	52	1195	82

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme, Anti-Rhumatisme, Anti Stress, Anti Jambes Lourdes, Anti Tabac, Post Nat ale, Amincissement : 6 jours 4 soins/j.
Ayurveda : 195.-
Harmonie & Bien Etre : 120.-

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

SOLAZUR ***

27.03 – 12.07 01.09 – 31.10		13.07 – 31.08		
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	
Double, demi pension	1795	69	2059	104
Suppl. vue mer	63	9	77	11
Suppl. individuelle	189	27	273	39
Accompagnant non curiste	1095	69	1359	104

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme, Anti-Rhumatisme, Anti Stress, Anti Jambes Lourdes, Anti Tabac, Post Nat ale, Amincissement : 6 jours 4 soins/j.
Ayurveda : 195.-
Harmonie & Bien Etre : 120.-

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

ROYAL AZUR ***

27.03 – 12.07 01.09 – 31.10		13.07 – 31.08		
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	
Double, demi pension	1895	82	2155	118
Suppl. vue mer	63	9	63	9
Suppl. individuelle	224	32	322	46
Accompagnant non curiste	1195	82	1455	118

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme, Anti-Rhumatisme, Anti Stress, Anti Jambes Lourdes, Anti Tabac, Post Nat ale, Amincissement : 6 jours 4 soins/j.
Ayurveda : 195.-
Harmonie & Bien Etre : 120.-

Vol Nouvelair sur Monastir le samedi du 5 juin au 31 octobre 2010
Suppléments vol Nouvelair (triangulaire) 05 – 19.06 + 04.09 – 02.10 : Chf.35.-

Du 27 mars au 29 mai suppléments vol Tunisair :

Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 60.- / H.class Chf.100.- / U.class Chf.140.- (week-end)

Tunisair **basse saison** : I.class sans suppl. / H.class Chf.50.- / U.class Chf.90.- (mid-week)

Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf.140.- / H.class Chf.180.- / U.class Chf.220.- (week-end)

Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf.90.- / H.class Chf.130.- / U.class Chf.170.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf.150.-, sous réserve de modification)

HASDRUBAL THALASSA & SPA ****

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 31.07		01.08 – 31.10	
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
2180	106	2239	115
140	20	126	18
91	13	91	13
273	39	273	39
1459	106	1435	115

- Double, demi pension
- Suppl. pension complète
- Suppl. côté mer
- Suppl. individuelle
- Accompagnant non curiste

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :
Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Sensation Bien Etre & Santé 6 jours 4 soins/j.

Sensation Bien Etre Musculaire, Sensation Bien Etre Jeune Maman : 245.- (4 soins/j.)
Sensation Bien Etre Jambes Légères, Sensation Bien Etre du Dos : 245.- (4 soins/j.)
Sensation Minceur Marine, Sensation Beauté Silhouette : 350.- (4 soins/j. + gommage en début de cure)
Sensation Mandara : 269.- (4 soins/j.)
Sensation Mille & Une Nuits : 350.- (5 soins/j.)

Mahdia

VINCCI NOUR PALACE ****

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 30.06 16.09 – 31.10		01.07 – 14.07 01.09 – 15.09		15.07 – 31.08	
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
1890	79	1980	92	2155	117
42	6	42	6	42	6
84	12	161	23	203	29
1189	79	1275	92	1449	117

- Double, All inclusive
- Suppl. vue mer
- Suppl. individuelle
- Accompagnant non curiste

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :
Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.

Anti-Stress, Beauté : 70.- (4 soins/j.)
Jambes Lourdes, Dos, Rhumatisme : 25.- (4 soins/j.)
Minceur : 75.- (4 soins/j.)

RIUEL MANSOUR ****

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 16.04 28.08 – 31.10		17.04 – 09.07		10.07 – 27.08	
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
1855	88	1755	74	2035	110
77	11	63	9	77	11
147	21	119	17	217	31
1199	88	1099	74	1380	110

- Double, all inclusive
- Suppl. vue mer
- Suppl. individuelle
- Accompagnant non curiste

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :
Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.

Silhouette Féminine, Post Natale : 610.- (4 soins/j.)
Jambes Toniques : 95.- (4 soins/j.)
Orientale : 219.- (4 soins/j.)
Ayurvédique : 295.- (4 soins/j.)
Spécial Dos, Beauté Marine : 205.- (4 soins/j.)

Vol Nouvelair sur Monastir le samedi du 5 juin au 31 octobre 2010
Suppléments vol Nouvelair (triangulaire) 05 – 19.06 + 04.09 – 02.10 : Chf.35.-

Du 27 mars au 29 mai suppléments vol Tunisair :

Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 60.- / H.class Chf.100.- / U.class Chf.140.- (week-end)

Tunisair **basse saison** : I.class sans suppl. / H.class Chf.50.- / U.class Chf.90.- (mid-week)

Suppl. Tunisair **haute saison** (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10) : I.class Chf.140.- / H.class Chf.180.- / U.class Chf.220.- (week-end)

Suppl. Tunisair **haute saison** (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10) : I.class Chf.90.- / H.class Chf.130.- / U.class Chf.170.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf.150.-, sous réserve de modification)

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

YADIS MARTIM ****

27.03 – 26.07 31.08 – 31.10		27.07 – 30.08		
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	
Double Patio, demi pension	2049	101	2149	115
Suppl. individuelle	168	24	371	53
Double jardin/golf, demi pension	2100	109	2239	129
Suppl. individuelle	203	29	448	64
Double vue mer, demi pension	2175	120	2375	148
Suppl. individuelle	273	39	574	82
Accompagnant non curiste, Patio	1339	101	1440	115
Accompagnant non curiste, jardin/golf	1395	109	1530	129
Accompagnant non curiste, vue mer	1469	120	1669	148

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :Cures spécifiques 6 j. sans suppl. :
Suppléments cures spécifiques 6 j. :**Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.**

Anti-Stress, Spéciale Dos, Jambes Légères, Minceur, Anti-Rhumatis male (4 soins/j.)

Energie : 145.- (4 soins/j.)

Cure Sultana De Saba : 495.- (4 soins/j.)

OFFRE SPÉCIALE

Du 31 mai au 12 septembre 2010 : réduction Chf.180.- sur la cure 6 jours (remise en forme)

CÉSAR THALASSO LES CHARMES ****

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 30.06 01.09 – 31.10		01.07 – 31.08		
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	
Double, demi pension	1939	86	2069	105
Suppl. individuelle	147	21	210	30
Accompagnant non curiste	1235	86	1365	105

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Cures spécifiques 6 j. sans suppl. :

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.

Arthro-Rumatismal, Spécial Dos, Jambes Légères, Minceur, Anti-Stress (4 soins/j.)

LES SIRENES ***

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 17.07 28.08 – 31.10		17.07 – 28.08		
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	
Double, demi pension	1885	79	1989	94
Suppl. vue mer latérale	56	8	84	12
Suppl. individuelle	294	42	329	47
Accompagnant non curiste	1185	79	1285	94

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.

Beauté Bien Etre, Minceur Anti-Cellulite, Jambes Légères, Spécial Dos : 170.- (4 soins/j.)

Beauté Bien Etre, Minceur Anti-Cellulite, Jambes Légères, Spécial Dos : 320.- (5 soins/j.)

Vol Nouvelair sur Djerba le samedi du 27 mars au 31 octobre 2010

Suppléments vol Nouvelair octobre : Chf. 110.-

Suppléments vol Tunisair :

Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 80.- / H.class Chf. 120.- / U.class Chf. 160.- (week-end)Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 30.- / H.class Chf. 70.- / U.class Chf. 110.- (mid-week)Suppl. Tunisair **haute saison** (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10) : I.class Chf. 150.- / H.class Chf. 190.- / U.class Chf. 230.- (week-end)Suppl. Tunisair **haute saison** (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10) : I.class Chf. 100.- / H.class Chf. 140.- / U.class Chf. 180.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf. 150.-, sous réserve de modification)

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

RADISSON SAS ****

	27.03 – 30.06 24.09 – 31.10		01.07 – 23.09	
	1sem	Nuits sup	1sem	Nuits sup
Double rez de jardin, demi pension	2395	135	2519	150
Suppl. individuelle	336	48	406	58
Double vue mer, demi pension	2495	149	2630	167
Suppl. individuelle	336	48	406	58
Accompagnant non curiste rez de jardin	1575	135	1689	150
Accompagnant non curiste vue mer	1675	149	1795	167

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :Cures spécifiques sans supplément :Suppléments cures spécifiques 6 j. :**Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.**

Minceur, Arthrose-Rhumatismes, Relaxation, Jambes Légères, Spécial Dos (4 soins/j.),
 Lune de Jasmin (3 soins/j. + 2 soins offerts)
 Silhouette & Bio Energie : 215.- (4 soins/j.)
 Equilibre : 170.- (4 soins/j.)
 Beauté : 280.- (5 soins/j.)

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

PARKINNYLUSSE PALACE ****

	27.03 – 16.07 06.09 – 31.10		17.07 – 05.09	
	1sem	Nuits sup	1sem	Nuits sup
Double rez de jardin, demi pension	2220	109	2345	125
Suppl. individuelle	210	30	245	35
Double vue mer, demi pension	2349	127	2469	144
Suppl. individuelle	210	30	245	35
Double Prestige vue mer, demi pension	2510	150	2639	168
Suppl. individuelle	301	43	343	49
Accompagnant non curiste rez de jardin	1390	109	1495	125
Accompagnant non curiste vue mer	1519	127	1639	144
Accompagnant non curiste Prestige	1680	150	1795	168

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :Cures spécifiques sans supplément :Suppléments cures spécifiques 6 j. :**Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.**

Minceur, Arthrose-Rhumatismes, Relaxation, Jambes Légères, Spécial Dos (4 soins/j.),
 Lune de Jasmin (3 soins/j. + 2 soins offerts)
 Silhouette & Bio Energie : 215.- (4 soins/j.)
 Equilibre : 170.- (4 soins/j.)
 Beauté : 280.- (5 soins/j.)

Vol Nouvelair sur Djerba le samedi du 27 mars au 31 octobre 2010**Suppléments vol Nouvelair octobre : Chf. 110.-****Suppléments vol Tunisair :**Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 80.- / H.class Chf. 120.- / U.class Chf. 160.- (week-end)Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 30.- / H.class Chf. 70.- / U.class Chf. 110.- (mid-week)Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf. 150.- / H.class Chf. 190.- / U.class Chf. 230.- (week-end)Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf. 100.- / H.class Chf. 140.- / U.class Chf. 180.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf. 150.-, sous réserve de modification)

HASDRUBAL PRESTIGE *****

Junior Suite double, petit déjeuner
 Suppl. demi pension
 Suppl. individuelle
 Accompagnant non curiste

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 31.10	
1sem	Nuitsup
3495	235
399	57
658	94
2269	235

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :
 Réduction cures spécifiques 6 j. :

Les Trois Eaux (Spa privatif) 6 jours 4 soins/j.

Planète Spa : 85.-

Sensation Bien Etre Musculaire, Sensation Bien Etre Jeune Maman : 175.- (4 soins/j.)

Sensation Bien Etre Jambes Légères, Sensation Bien Etre du Dos : 175.- (4 soins/j.)

Sensation Minceur Marine, Sensation Beauté Silhouette : 70.- (4 soins/j. + gommage en début de cure)

Sensation Mandara : 150.- (4 soins/j.)

Sensation Mille & Une Nuits : 70.- (5 soins/j.)

LAICO DJERBA ** (exKarthago)**

Double, demi pension
 Suppl. all inclusive
 Suppl. individuelle
 Accompagnant non curiste

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 02.07		03.07 – 31.07		01.08 – 27.08	
28.08 – 31.10					
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
1795	68	1895	83	1995	96
196	28	196	28	196	28
336	48	441	63	448	64
1109	38	1209	83	1295	96

Visite médicale incluse

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.

Anti-Stress : 335.- (5 soins/j.)

Jambes Légères : 239.- (5 soins/j.)

Beauté : 190.- (5 soins/j.)

Ecole Marine du Dos : 219.- (5 soins/j.)

Minceur : 365.- (5 soins/j.)

Artho-Rhumatismale : 209.- (5 soins/j.)

Maman-Bébé : 550.- (5 soins/j.)

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Vol Nouvelair sur Djerba le samedi du 27 mars au 31 octobre 2010
Suppléments vol Nouvelair octobre : Chf.110.-

Suppléments vol Tunisair :

Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 80.- / H.class Chf.120.- / U.class Chf.160.- (week-end)

Tunisair **basse saison** : I.class Chf.30.- / H.class Chf.70.- / U.class Chf.110.- (mid-week)

Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf.150.- / H.class Chf.190.- / U.class Chf.230.- (week-end)

Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf.100.- / H.class Chf.140.- / U.class Chf.180.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf.150.-, sous réserve de modification)

ODYSSÉE RESORT****

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 10.07 29.08 – 31.10		11.07 – 28.08	
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
1985	80	2195	112
119	17	119	17
203	29	203	29
182	26	231	33
1195	80	1415	112

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.

Minceur : 445.- (5 soins/j.)

Spécial Dos : 315.- (5 soins/j.)

Jambes Lourdes : 315.- (5 soins/j.)

Artho-Rhumatismale : 290.- (5 soins/j.)

Maman Bébé : 445.- (5 soins/j.)

EDEN STAR****

Prix/pers. : vols + hôtel 7 nuits + cure 6 jours 4 soins/j. + transferts + taxes aéroport

27.03 – 25.06 11.09 – 31.10		26.06 – 16.07 28.08 – 10.09		17.07 – 27.08	
1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup	1sem	Nuitsup
1749	76	1859	91	2039	117
42	6	42	6	42	6
126	18	161	23	203	29
1160	76	1269	91	1449	117

Visite médicale incluse

Cure incluse dans le forfait :

Suppléments cures spécifiques 6 j. :

Remise en Forme 6 jours 4 soins/j.

Minceur : 230.- (5 soins/j.)

Rhumatisme : 230.- (5 soins/j.)

Jambes Lourdes : 230.- (5 soins/j.)

Anti-Stress : 230.- (5 soins/j.)

Beauté : 230.- (5 soins/j.)

Vol Nouvelair sur Djerba le samedi du 27 mars au 31 octobre 2010**Suppléments vol Nouvelair octobre : Chf.110****Suppléments vol Tunisair :**Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 80.- / H.class Chf. 120.- / U.class Chf. 160.- (week-end)Tunisair **basse saison** : I.class Chf. 30.- / H.class Chf. 70.- / U.class Chf. 110.- (mid-week)Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf. 150.- / H.class Chf. 190.- / U.class Chf. 230.- (week-end)Suppl. Tunisair **haute saison (03 – 17.04 + 25.06 – 08.08 + 02 – 30.10)** : I.class Chf. 100.- / H.class Chf. 140.- / U.class Chf. 180.- (mid-week)

Taxes aéroport incluses (base Chf. 150.-, sous réserve de modification)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT DE VOYAGE

Nous vous remercions de vous intéresser à un voyage **Univair Voyages**. L'acceptation sans réserve de votre inscription, effectuée par écrit, par téléphone ou en personne, équivaut à la conclusion d'un contrat entre vous et **Univair Voyages** (ci-après désignée par **UV**). Nous vous recommandons donc d'étudier soigneusement les conditions générales de contrat et de voyage ci-dessous.

1. Objet des présentes Conditions Générales de contrat et de voyage

1.1 Les présentes conditions générales de contrat et de voyage régissent les rapports juridiques entre vous-même et **UV** et concernent les arrangements de voyages organisés par **UV** ou d'autres prestations proposées par **UV**.

1.2 Les présentes conditions générales de contrat de voyage ne s'appliquent pas aux voyages et prestations suivants: Tous les «arrangements vol seul» (notamment les billets d'avion à tarif public IATA) obtenus par l'entremise de **UV** sont régis par les conditions générales de contrat et de voyage des compagnies aériennes concernées. Si votre bureau de réservation vous procure des arrangements de voyage ou des prestations d'autres organisateurs ou prestataires de service, ces prestations sont régies par les Conditions générales de contrat et de voyage des partenaires concernés. Dans de tels cas, **UV** n'est pas partie au contrat et vous ne pouvez donc pas non plus vous prévaloir des présentes Conditions générales de contrat et de voyage.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 **Prix.** Les prix des arrangements de voyage figurent dans les prospectus/ listes de prix **UV** applicables à la date de départ prévue. Sauf indication divergente les prix forfaitaires de nos arrangements sont calculés par personne en francs suisses, le logement étant prévu en chambre double.

Si le séjour se déroule à cheval sur 2 saisons tarifaires différentes, le prix de l'hébergement sera calculé au prorata des nuitées effectuées sur chaque période.

Dans le cadre d'un **arrangement te restre**, nous percevons des frais de dossier de **Fr. 60.-** par personne, mais de **Fr. 120.-** au maximum par commande.

Dans le cadre du programme THALASSO, les forfaits accompagnants non cuisistes sont valables sur la base d'un cuisiste minimum par chambre. Ils ne peuvent être utilisés pour des séjours balnéaires uniquement.

Pour les modifications de prix, prière de se référer au point 5.

2.2 **Acomptes.** Lors de l'acceptation sans réserve de votre réservation par le bureau de réservation, un acompte de 20 % par personne doit être versé immédiatement. Si le bureau de réservation ne dispose pas des acomptes dans les délais impartis, **UV** peut refuser de fournir les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le chiffre 4.2 SS.

2.3 **Paiement du solde.** Le bureau de réservation doit disposer du solde du prix du voyage au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue. Si le paiement n'intervient pas en temps voulu, **UV** peut refuser de fournir les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le chiffre 4.2 SS. Sauf convention contraire, les documents de voyage sont remis ou envoyés dès réception de la totalité du montant de la facture.

2.4 **Réservation à court terme.** Si vous réservez votre voyage moins de 21 jours avant le départ prévu, la totalité du montant de facture est due immédiatement.

3. Vous modifiez votre inscription, votre programme de voyage ou vous êtes dans l'impossibilité d'entreprendre le voyage (annulation)

3.1 **Généralités.** Si vous décommandez (annulez) un voyage ou désirez modifier votre réservation, vous devez en faire part à votre bureau de réservation, soit personnellement, soit par courrier recommandé. Les documents du voyage déjà reçus doivent être retournés par la même occasion au bureau de réservation.

3.2 **Frais de dossier** ainsi que frais de l'assurance l'annulation. En cas d'annulation, de modification ou de cession de votre voyage, nous percevons des frais de dossier de **Fr. 60.-** par personne, mais de **Fr. 120.-** au maximum par commande. Ces frais de dossier ainsi que les frais de l'assurance de frais d'annulation sont dus dans tous les cas et ne sont pas couverts par une éventuelle assurance.

3.3 **Frais d'annulation.** Si vous renoncez au voyage moins de 30 jours avant la date du départ ou si vous changez de réservation dans ce délai, vous devez payer, en plus des frais de dossier et des frais d'assurance des frais d'annulation (chiffre 4.2), les frais d'annulation suivants:

Arrangement sans vol

30-22 jours avant le départ: 20% du prix

21- 8 jours avant le départ: 50% du prix

7- 2 jours avant le départ: 75% du prix

1 jour avant le départ et non présentation :

100% du prix du voyage

Arrangement avec vol

30-22 jours avant le départ: 30% du prix

21- 14 jours avant le départ: 50% du prix

13 - 8 jours avant le

départ : 75 % du prix

7 jours avant le départ et jusqu'au départ, ou non présentation : 100% du prix

Haute saison et voyages spéciaux: des conditions d'annulation particulières peuvent être appliquées à certaines périodes ou pour certains types de voyages. La mention en est faite sur le prospectus concerné.

La date de référence pour le calcul de la date d'annulation ou de modification est la **date de réception** de votre notification par le bureau de réservation; les notifications reçues un samedi, dimanche ou jour férié sont réputées reçues le premier jour ouvrable subséquent.

3.4 **Assurance de frais d'annulation.** Dans certains cas, les frais d'annulation sont couverts par une assurance annulation, pour autant qu'une telle assurance ait été conclue lors de la réservation où que vous possédiez une couverture personnelle. Les prestations dépendent de la police d'assurance concernée. Si vous n'avez pas encore conclu d'assurance de frais d'annulation, nous vous conseillons d'en conclure une auprès de votre bureau de réservation.

4. Modifications apportées aux prospectus, aux prix, aux transports

4.1 **Modifications intervenant avant la conclusion du contrat.** **UV** se réserve expressément le droit de modifier - avant la conclusion du contrat - les indications figurant dans les prospectus et sur les listes de prix. Si tel devait être le cas, le bureau de réservation vous renseigne avant la conclusion du contrat sur les modifications intervenues.

4.2 **Modifications des prix après la conclusion du contrat.** Dans des cas exceptionnels, il se peut que les prix convenus doivent être majorés. Les éventuelles augmentations de prix peuvent résulter

a) de la modification ultérieure du coût de transport (y compris les suppléments sur le prix du carburant)

b) de l'introduction ou de l'augmentation de taxes ou redevances officielles (par ex. taxes

aéroportuaires, taxes d'atterrissage, taxes

d'embarquement et de débarquement, etc.)

c) de modification des taux de change ou

d) d'augmentations de prix décrétées par l'état

(IVA, par exemple)

Si le coût des prestations de voyage augmente, l'augmentation peut être répercutée. Le prix du voyage est donc majoré en conséquence. **UV** répercutera l'augmentation de prix au plus tard 22 jours avant le début du voyage. Si l'augmentation de prix dépasse les dix pour cent, il vous est loisible d'exercer les droits figurant au chiffre 4.4.

4.3 Modification du programme ou changements en matière de transports après la conclusion du contrat, mais avant le début du voyage.

Dans votre intérêt également, **UV** se réserve le droit de modifier le programme du voyage ou certaines des prestations prévues (par ex. logement, type ou mode de transport, moyen de transport, compagnie aérienne, horaires de vol, etc.) si des conditions imprévisibles ou inévitables l'exigent. **UV** fera tout son possible en vue de vous proposer, en remplacement, des prestations équivalentes. **UV** vous informe dans les meilleurs délais sur de telles modifications ainsi que sur leur effet au niveau du prix.

4.4 **Vos droits en cas d'augmentation du prix du voyage,** de modification du programme ou de modification en matière de transports après la conclusion du contrat. Si la modification du programme ou la modification de certaines des prestations convenues

entraîne une modification déterminante d'un point essentiel du contrat ou si l'augmentation de prix est supérieure à dix pour cent, vous avez les droits suivants:

a) vous pouvez accepter la modification du contrat

b) vous pouvez, dans les cinq jours qui suivent la notification des modifications, nous informer par écrit que vous résiliez le contrat et alors nous vous rembourserons les montants déjà versés.

c) vous pouvez enfin nous informer par écrit dans les cinq jours qui suivent la réception de notre notification que vous voulez participer au voyage de remplacement équivalent que nous vous proposons.

Nous nous efforçons de vous soumettre une proposition dans ce sens. Si le voyage de remplacement est plus économique, la différence vous sera remboursée. Si le voyage de remplacement est plus cher, vous ne payez que le prix initialement convenu. Si vous ne nous communiquez aucune décision relative aux lettres b) et c) ci-dessus, cela signifie que vous êtes d'accord avec l'augmentation du prix, la modification du programme ou la modification de certaines des prestations convenues (le délai de cinq jours est réputé respecté si votre communication est remise à la poste au cours du cinquième jour.)

5. Annulation du voyage par Univair Voyages

5.1 **Annulation pour raisons vous incombant.** **UV** est en droit d'annuler le voyage si vous lui en donnez un motif valable par vos actes ou omissions. Dans ce cas, **UV** vous remboursera les montants déjà payés, à l'exclusion de toute autre prétention de votre part. Sont toutefois réservés les frais d'annulation conformément au chiffre 4.2 SS. et d'autres prétentions à dommages et intérêts.

5.2 **Nombre minimum de participants.** **UV** détermine pour tous ses voyages un nombre minimum de participants, qui peut varier selon les cas. Si le nombre d'inscriptions requis n'est pas atteint, **ST** est en droit d'annuler le voyage au plus tard 22 jours avant la date de départ prévue. Vos droits sont régis par le chiffre 5.4, à l'exclusion de toute autre prétention.

5.3 **Force majeure, grèves.** En cas de force majeure (par ex. lors de catastrophes naturelles, épidémies, troubles, etc.) de disposition prises par les autorités ou de grève, **UV** peut être amenée à annuler le voyage. Dans un tel cas, **UV** vous informe dans les meilleurs délais. Si le voyage est annulé, **UV** s'efforce de vous proposer un voyage de remplacement équivalent. Si vous décidez de participer au voyage de remplacement proposé, le montant déjà payé par vous est imputé au coût du voyage de remplacement, une éventuelle différence de prix vous étant remboursée. Si vous décidez de ne pas participer au voyage de remplacement, **UV** vous rembourse les montants déjà payés, à l'exclusion de toute autre prétention. (Pour la manière de procéder, veuillez vous référer au chiffre 4.4.)

5.5 **Dédommagements des faux frais.** Si le voyage doit être annulé pour manque de voyageurs (chiffre 6.2) et si vous ne participez pas à un voyage de remplacement, **UV** vous verse un dédommagement pour vos faux frais de Fr. 60.- par personne, ce montant ne pouvant cependant dépasser Fr. 120.- au maximum par commande. Ce dédommagement peut ne pas être versé dans le cas de certains programmes spéciaux, tels que voyages liés à des manifestations théâtrales, musicales, sportives ou associatives, voyages de groupe ou de faire ad hoc organisés à votre demande.

6. Modifications du programme, défaut de prestations en cours de voyage

6.1 Si une modification de programme touchant une partie déterminante du voyage convenu devait être déadée en cours de voyage, **UV** vous rembourse une éventuelle différence entre le prix du voyage convenu et celui des prestations fournies.

6.2 Si une partie déterminante du voyage convenu n'est pas fournie ou si, pour des raisons importantes, vous refusez les modifications de programme prévues pour éviter le défaut de parties déterminantes du voyage, le guide/ l'hôtesse **UV**, la représentation **UV** sur place ou le prestataire de service vous assiste dans l'organisation de votre voyage de retour. **UV** vous rembourse la différence entre le prix du voyage versé et celui des prestations déjà fournies. Tout autre prétention à dommages et intérêts est régie par le chiffre 10.

7. Vous commencez le voyage, mais ne pouvez l'achever

Si vous devez, pour quelque raison que soit, interrompre votre voyage, vous ne pouvez prétendre au remboursement du prix de votre aménagement de voyage. Les prestations éventuellement non perçues peuvent être remboursées pour autant qu'elles ne soient pas facturées à UV. Si l'interruption intervient pour cause d'urgence (maladie ou accident de votre part, maladie grave ou décès d'un proche), le guide UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service vous assiste dans la mesure du possible dans l'organisation de votre voyage de retour. Veuillez aussi noter dans ce contexte la possibilité de

conclure une assurance dite de rapatriement, non comprise dans le prix de l'aménagement. Votre bureau de réservation se fera un plaisir de vous renseigner.

8. Vous avez une réclamation à faire

8.1 Réclamations et demandes de réparation. Si le voyage ne correspond pas aux accords contractuels ou si vous subissez un dommage, **vous êtes en tenus d'en informer sans délai le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service concerné et de demander réparation gratuite, sur place.**

9.2 Le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service feront de leur mieux pour vous assurer réparation en temps voulu pendant la durée du séjour. Si aucune réparation n'est fournie en temps voulu pendant la durée du voyage, si la réparation n'est pas possible ou si elle est insuffisante, **il vous faut demander la confirmation écrite de votre réclamation ou du dommage ainsi que du manque de réparation par le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service.** Le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service sont tenus d'établir un rapport écrit des circonstances et de votre réclamation. Il ne leur est toutefois pas loisible de reconnaître une quelconque prétention à dommage et intérêts.

8.3 Réparation personnelle. Si aucune réparation n'est fournie en temps voulu pendant la durée du voyage et pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un défaut mineur, vous êtes en droit d'assurer vous-même réparation. Sur présentation des justificatifs et dans le cadre du voyage initialement convenu (catégorie d'hôtel, moyen de transport, etc.) UV vous rembourse les coûts encourus, à la condition toutefois que vous ayez présenté votre réclamation et demandé une confirmation écrite (cf. chiffre 8.1 et 8.2). Le montant de la réparation est régi par le chiffre 9.

8.4 Comment faire valoir vos prétentions face à UV. Si vous voulez faire valoir des réclamations, des remboursements ou des prétentions à dommages et intérêts face à UV, vous devez soumettre vos réclamations par écrit à UV dans les **trente jours** qui suivent votre retour.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable. Vous devez joindre à votre réclamation la confirmation du guide/de l'hôtesse UV, de la représentation UV sur place ou du prestataire de service et d'éventuelles preuves.

8.5 Nous attirons expressément votre attention sur le fait que UV ne saurait en aucune façon être tenue responsable des prospectus d'hôtels et autres publications, sa responsabilité est strictement limitée au contenu du catalogue UV.

Les services et offres des hôtels sont susceptibles d'évolution et de modification après la réalisation de nos brochures et ne sont pas systématiquement disponibles en toutes saisons.

Nous vous invitons à demander confirmation des éléments déterminants pour vous, avant votre réservation.

D'autre part, nous vous recommandons de prendre connaissance et d'attester si besoin vos notes d'hôtels, sur place. Après votre retour, il sera impossible d'intervenir à ce sujet.

8.6 Classification des hôtels : les classifications sont données selon les normes locales. Pour certaines destinations, elles sont basées sur l'infrastructure uniquement. Le service ainsi que la qualité de la cuisine n'entrent pas en considération et peuvent, par conséquent, différencier des normes européennes.

9. Responsabilité de UV

9.1 Généralités. UV vous rembourse la valeur des prestations convenues, mais non ou mal fournies ou alors vos dépenses supplémentaires pour autant que le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service n'ait pas été en mesure de fournir sur place une prestation de remplacement équivalente. Pour le montant des prétentions, veuillez vous reporter au chiffre 10.2.4

9.2 Limitations de la responsabilité, exclusions de la responsabilité

9.2.1 Conventions internationales. Dans la mesure où des conventions internationales prévoient des limitations de la responsabilité des dommages dus à la non exécution ou à l'exécution imparfaite (en cas de retards, par ex), UV est en droit de les invoquer et de limiter sa responsabilité conformément à ces conventions. Des conventions internationales prévoyant des limitations de la responsabilité conformément existent notamment dans le domaine des transports (par ex en ce qui concerne les transports aériens, la navigation en haute mer et les transports ferroviaires). UV ne saurait être tenu responsable de la perte ou du retard des bagages ou des dommages subis par ces derniers.

Le transport aérien est régi par la Convention de Varsovie dont les principaux extraits figurent sur les billets d'avion.

En cas de retard ou de changement de la part des entreprises de transport, quelle qu'en soit la raison, nous dégageons toute responsabilité pour les dommages subis tels que correspondance loupée, perte de salaire, frais hôteliers ou de repas. Les passagers sont tenus de contacter directement la compagnie concernée pour faire valoir leurs droits éventuels.

9.2.2 Exclusions de la responsabilité. La responsabilité de UV n'est engagée si la non exécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable à une ou plusieurs des causes ci-dessous:

- à des manquements de votre part avant ou pendant le voyage
- à des manquements imprévisibles ou inévitables d'un tiers non impliqué dans la fourniture de la prestation contractuelle
- à des retards
- à des cas de force majeure ou à des événements que UV, le courtier ou le prestataire de service ne pouvait ni prévoir ni éviter malgré la diligence requise. Dans les cas susmentionnés, la responsabilité de UV n'est pas engagée

9.2.3 Dommages corporels; accidents et maladies. La responsabilité de UV est engagée dans le cas de dommages corporels, décès, blessures ou maladies consécutifs à la non exécution ou l'exécution imparfaite du contrat, pour autant que les dommages soient dus à UV ou à ses prestataires de service. Les dispositions des conventions internationales sont réservées (chiffre 10.2.1).

9.2.4 Dommages matériels ou pécuniaires. Dans le cas de dommages matériels et pécuniaires découlant de la non exécution ou l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de UV est limitée au maximum à un double du prix du voyage, à moins que le dommage ne résulte d'une action intentionnelle ou d'une négligence grave. Les dispositions des conventions internationales relatives aux limites de responsabilité inférieures sont réservées.

9.3 Manifestations pendant le voyage. En plus du programme de voyage convenu, il peut être possible en cours de voyage de réserver des manifestations et excursions impliquant certains risques (par ex. randonnées à grande altitude, chaleur particulière, exigences physiques). Il vous incombe donc d'assumer la responsabilité d'une éventuelle participation de votre part. Les présentes Conditions générales de contrat et de voyage s'appliquent aux manifestations et excursions organisées par UV. En l'occurrence, UV n'est cependant pas votre partenaire contractuel et il ne vous est donc pas loisible d'invoquer les présentes Conditions générales de contrat et de voyage si les manifestations et excursions sont organisées par des tiers et si le guide/l'hôtesse UV ou la représentation locale de UV sont contents de vous les proposer.

10. Prescriptions en matière d'entrée sur le territoire, de visa et de santé

10.1 La publication concernant le voyage fait état de prescriptions en matière d'entrée sur le territoire et de passeport. Ces indications concernent les ressortissants suisses et européens. Les ressortissants d'autres états se renseignent auprès de leur bureau de réservation ou du consulat concerné sur les dispositions les concernant.

10.2 L'établissement ou la prolongation de documents de voyage, de même que l'obtention de visas, etc. est de votre responsabilité. Si un document de voyage fait défaut ou arrive en retard et si de ce fait vous devez renoncer au voyage, les dispositions relatives à l'annulation sont applicables.

10.3 Les voyageurs sont personnellement responsables du respect des prescriptions en matière d'entrée sur le territoire, de santé et de devises. Veuillez donc vous assurer avant le départ de disposer de tous les documents nécessaires.

Pour plus d'informations : www.dfae.admin.ch
www.safetravel.ch/scr

10.4 UV attire votre attention sur le fait qu'en cas de refus d'entrée sur le territoire, les coûts du voyage de retour vous incombent. Par ailleurs, UV attire expressément votre attention sur les conséquences juridiques de l'importation illégale de marchandises et autres.

11. Confirmation des billets d'avion

Lors des voyages non accompagnés, vous êtes responsables de la confirmation éventuelle du vol de retour. Les indications nécessaires figurent dans vos documents de voyage. Si vous omettez de confirmer le retour, cela peut entraîner la perte du droit au transport, d'éventuels coûts supplémentaires seraient alors à votre charge.

12. Médiateur/Ombudsman

12.1 Avant d'engager une action en justice, vous devriez vous adresser à l'ombudsman/médiateur indépendant de la branche des voyages. L'ombudsman/médiateur s'efforce de trouver une solution équilibrée et équitable à tous les problèmes vous opposant à UV ou à l'agence de voyage où vous avez réservé le voyage.

12.2 L'adresse de l'ombudsman/médiateur est la suivante: Ombudsman/Médiateur de la Fédération suisse des agences de voyages, case postale 383, 8034 Zurich

13. Prescription. Quel que soit leur motif, les prétentions en dommages et intérêts contre UV sont prescrites après un an. Le délai de prescription commence le jour suivant la fin du voyage réservé.

14. Droit applicable et for

14.1 Les relations entre vous et UV sont régies par la loi suisse.

14.2 Toute plainte contre UV doit être déposée à Genève exclusivement.

Genève, novembre 2009

Univair Voyages
1201

Genève

